

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : J.J. CHAPELLET

Délibération n° 2023-057

L'an Deux Mille vingt-trois, le mercredi 12 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 48, 50, 51 puis 52 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 05 avril 2023.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sylvie LECOCQ (remplace Sébastien BOURDIN), Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES (1), Pascal PREVOT, Laurence ROUAN (2), Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Jacqueline SIMONNET, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Anthony CASTAING (3), Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT (3), Hélène LEHMANN, Alain BANQUET, Joëlle ISUS, Lionel LACOMBE.

ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Jonathan PRIOLEAUD a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Fabien RUET a donné pouvoir à Hélène LEHMANN
Christophe DAVID BORDIER a donné pouvoir à Alain BANQUET
Joël KERDRAON a donné pouvoir à Gérald TRAPY
Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES
Christine FRANÇOIS a donné pouvoir à Jacqueline SIMONNET
Eric PROLA a donné pouvoir à Joëlle ISUS
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Marie-Hélène SCOTTI
Céline BRACCO a donné pouvoir à Serge PRADIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Julie TEJERIZO, Francis PAPANASIOS, Philippe PUYPONCHET, Lionel FREL, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Corinne GONDONNEAU, Stéphane LE BERRE, Catherine ARNOUILH.

(1) arrivé avant le vote du dossier n° 3 « Comptes administratifs 2022 - adoption »

(2) arrivée avant le vote du dossier n° 5 « Budget principal – décision modificative n°1 »

(3) arrivés avant le vote du dossier n° 2 « Comptes de gestion 2022 – adoption »

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre CAZES

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2022 – AFFECTATIONS DEFINITIVES

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budget annexe assainissement non collectif), et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Par délibération n° 2023 - 012 en date du 27 février 2023, les résultats avaient été estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, pour pouvoir procéder à la reprise anticipée des résultats.

Après vérification des comptes de gestion transmis par les services de la Trésorerie Municipale, les corrections nécessaires ont été apportées afin que les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes soient dorénavant conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal aux comptes de gestion.

Après une reprise anticipée des résultats, et à la suite des corrections apportées, conformément à l'instruction comptable M 14, il convient donc d'arrêter définitivement et d'affecter les résultats de l'exercice 2022 pour l'ensemble des budgets communautaires.

1 – Budget principal

Le projet de compte administratif qui sera présenté au Conseil Communautaire fait apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 4 355 059.41 €

Budget Principal	
Résultat de l'exercice 2022	4 355 059.41 €
Résultat antérieur reporté	8 520 649.95 €
Résultat à affecter	12 875 709.36 €
Résultat d'investissement 2022	966 644.10 €
Résultat d'investissement reporté	-2 181 159.06 €
Solde des restes à réaliser 2022	-667 451.62 €
Besoin de financement de la section	-1 881 966.58 €
Résultat antérieur reporté 2023	10 993 742,78 €

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2022, de 12 875 709.36 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour 1 881 966.58 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 10 993 742.78 €.

2 – Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)

- **Z.A.E de Bouniaques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniaques présente un résultat nul et la section d'investissement présente un déficit de - 698.75 €.

Soit un résultat cumulé de +2 994.26 € à reporter en section de fonctionnement, et - 77 522.87 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat déficitaire pour la section de fonctionnement de -19 106.64 € et la section d'investissement présente un excédent de 657 259.93 €.

Soit un résultat cumulé de +102 816.42 € à reporter en section de fonctionnement, et +520 265.45 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -40 076.55 €.

Soit un résultat cumulé de +98 016.60 € à reporter en section de fonctionnement, et - 140 064.10 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de +111 992.93 €.

Soit un résultat cumulé de +1 072 204.38 € à reporter en section de fonctionnement et - 1 121 099.49 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -44 166.00 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de clôture de +202 943.00 €.

Soit un résultat cumulé de +213 673.53 € à reporter en section de fonctionnement, et - 744 947.14 € à reprendre en section d'investissement sur 2023.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 18 751.46 € et la section d'investissement présente un déficit de - 8 653.40 €.

	ZAE Galinoux
Résultat de l'exercice 2022	18 751.46 €
Résultat antérieur reporté	153 612.83 €
Résultat à affecter	172 364.29 €
Résultat d'investissement 2022	-8 653.40 €
Résultat d'investissement reporté	-53 354.12 €
Solde des restes à réaliser 2022	-22 541.54 €
Besoin de financement de la section	-84 549.06 €
Résultat antérieur reporté 2023	87 815.23 €

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2022, de 172 364.29 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour 84 549.06 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 87 815.23 €.

- **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -17 085.20 €.

Soit un résultat cumulé de +42 149.93 € à reporter en section de fonctionnement, et de - 215 811.01 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2023.

3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de +38 414.33 €, et la section d'investissement présente un résultat nul.

Soit un résultat cumulé de -39 028.39 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de +17 768.57 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2023.

4 – Budget annexe Transports Urbains :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de ce budget annexe est excédentaire de +242 133.16 € et la section d'investissement présente un déficit de -123 172.01 €.

Soit un résultat cumulé de +280 623.07 € à reporter en section de fonctionnement, et +208 416.47 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2023.

5– Budget annexe Parc Aqualudique :

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -59 711.79 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de -88 380.68 €.

Soit un résultat cumulé de -180 179.06 € à reporter en section de fonctionnement, et - 284 426.49 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2023.

6 – Budget annexe Eau – D.S.P. – T.V.A.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +250 285.98 €, et la section d'investissement présente un déficit de - 22 648.51 €.

Soit un résultat cumulé de +1 160 215.17 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 1 091 857.55 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2023.

7 – Budget annexe Eau – D.S.P.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture nul en fonctionnement et investissement (aucune écriture passée en 2022).

Soit un résultat cumulé de - 28 377.86 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2023.

8 – Budget annexe Assainissement.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +1 334 874.36 €, et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de + 2 810 853.77 €

	BA Assainissement
Résultat de l'exercice 2022	1 334 874.36 €
Résultat antérieur reporté	898 097.85 €
Résultat à affecter	2 232 972.21 €
Résultat d'investissement 2022	2 810 853.77 €
Résultat d'investissement reporté	-4 115 609.89 €
Solde des restes à réaliser 2022	236 725.12 €
Besoin de financement de la section	-1 068 031.00 €
Résultat antérieur reporté 2023	1 164 941.21 €

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2022, de 2 232 972.21 € sur le budget annexe « Assainissement » :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour 1 068 031.00 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 1 164 941.21 €.

9 – Budget annexe Centre Evènementiel

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture nul en fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -9 555.56 €.

Soit un résultat cumulé de -9 555.56 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2023.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur les affectations des résultats de l'exercice 2022 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce mercredi 12 avril 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.



Le Président du Conseil Communautaire



Frédéric DELMARES